

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 149

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

-----

**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 26 :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 15 octobre 2016, un rapport d'évaluation du présent article. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

Il convient d'indiquer que le le rapport d'évaluation ne provient pas d'une « saisine du Parlement par le Gouvernement », mais bien de la remise par le Gouvernement, d'un rapport au Parlement.